

grandes différences dans les responsabilités des divers ministres et dans les profits réalisés. Toutes proportions gardées, l'industrie du bois, des pâtes et du papier constitue la plus grande source de revenus au Canada et la responsabilité au Parlement en incombe au ministre des Pêches et des Forêts. L'industrie agricole constitue la deuxième en importance et relève d'un ministre à plein temps. Bien des gens l'ignorent peut-être, mais l'industrie touristique au Canada représente la troisième source de revenus en importance. L'an dernier, elle a réalisé plus d'un milliard de dollars. Il vaut certes la peine de nommer un ministre à plein temps qui soit chargé de diriger et d'exploiter ce grand élément de richesses au lieu de le confier aux bureaucraties d'une société de la Couronne qui n'ont aucune des responsabilités et des obligations des représentants élus au Parlement canadien.

Tout à l'heure, le député de York-Est (M. Otto) critiquait sévèrement les députés de ce côté-ci de la Chambre parce qu'ils n'offraient pas de solutions de rechange constructives à ce que renferme le bill à l'étude. La proposition que je viens tout juste de faire aurait dû être examinée parce que je l'ai maintes fois signalée au Gouvernement. A mon avis, c'est une solution digne d'examen.

Je suis irrévocablement opposé au principe et aux termes du bill C-152.

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Avant que le secrétaire parlementaire (M. Honey) prenne la parole au sujet de l'amendement, je voudrais faire quelques remarques au moment où nous approchons de la fin de ce long débat. Je ne souhaite pas le prolonger, car la plupart des arguments que l'opposition voulait faire valoir ont déjà été invoqués. A mon sens, la longueur du débat et le grand nombre de députés qui y ont pris part traduisent le sentiment de beaucoup de députés, selon qui le bill qui nous a été présenté n'est pas un bon bill, et qu'il devrait être réexaminé attentivement par le gouvernement pour être soumis de nouveau à la Chambre avec de nombreuses modifications, à moins que l'on ne décide de le supprimer tout à fait.

Je suis heureux de constater que le ministre a pu venir à la Chambre, au moins pour la dernière étape des débats. Ceci élimine à tout le moins l'une des objections de procédure que nous soulevons de ce côté-ci de la Chambre. En outre, je suis heureux d'apprendre que, tandis que ce débat était en cours, la décision a été prise de différer d'un an l'augmentation des loyers dans les parcs nationaux de Banff et de Jasper. Il n'est donc pas impos-

sible que certaines au moins des remarques qui ont été faites au cours du débat ne soient pas restées sans écho auprès du ministre et de ses collaborateurs. Voilà qui est bon. Cela montre peut-être l'intérêt que revêtent les débats de la Chambre.

J'étais content aussi d'entendre le ministre dire, l'autre jour, en réponse à une question, que les résidents de Banff et de Jasper auront l'occasion de témoigner devant le comité lorsque le projet de loi lui sera envoyé. Je crois que c'est de bon augure. Peut-être alors pourrions-nous tous étudier ces problèmes plus à fond.

Voilà probablement quelques-uns des bons résultats qu'a pu donner la longue discussion à la Chambre. Mais il y a une dernière question que j'aimerais poser au ministre ou au secrétaire parlementaire avant le terme du débat. Peut-être préférera-t-il y répondre une autre fois, mais je crois qu'il ferait bien d'y répondre maintenant. La voici: le gouvernement impose-t-il, à l'heure actuelle, certaines restrictions quant aux qualités requises des acheteurs éventuels de terres de l'État? Je soulève la question, car certains articles du projet de loi vont réduire l'étendue des parcs nationaux, et la plupart des députés, je pense, veulent avoir la certitude que les terrains ainsi libérés vont au moins être offerts d'abord aux Canadiens et non cédés à des étrangers.

Autre point que je voudrais signaler en passant: l'augmentation du nombre des parcs. Plusieurs députés en ont parlé et je ne veux pas ressasser les choses. Depuis mon élection à la Chambre, il y a assez longtemps, j'ai inscrit des bills privés et des résolutions au *Feuilleton*, proposant au gouvernement canadien d'acquérir dans l'Ontario le lieu dit de «Long Point» pour en faire un parc national. C'est une île longue et sablonneuse du lac Érié. Je l'ai proposé souvent et en toute sincérité depuis 16 ans. Cependant, si le bill est adopté, j'abandonnerai la partie. Je préférerais voir la province d'Ontario acquérir le terrain pour en faire un parc et l'administrer elle-même. Si la gestion de nos parcs, conception et exécution, doit passer à une société de la Couronne, je ne voudrais pas que celle-ci s'empare de terres de ma province.

• (4.50 p.m.)

L'hon. M. Chrétien: Vous n'avez pas lu le bill. Ce n'est pas ce que nous proposons.

M. Nesbitt: Je dois dire au ministre que beaucoup d'entre nous ont lu le bill très